

FOIRE AUX QUESTIONS

A propos de la colle

Question

Bonjour,

Pourriez-vous me dire qu'elle est la position officielle de la FFTT par rapport à l'utilisation de la colle dans les clubs ?

Je suis en effet effarée de constater que des enfants s'entraînent à côté des grands qui collent allègrement.

De même pour les compétitions du vendredi soir qui commencent dans des salles non aérées qui sentent le solvant à plein nez, et dans lesquelles des jeunes de moins de 15 ans jouent.

Sans parler d'interdiction, les responsables de salle sont-ils sensibilisés à la nocivité des ces colles ?

Sont-ils invités à prévoir des zones de collage hors salle d'entraînement ou de compétition ?

Pour l'instant je ne vois aucun changement... voire même nous passons pour des grincheux.

Pourriez-vous me communiquer les circulaires que vous avez dû envoyer aux clubs pour me permettre d'avoir plus d'arguments ?

Catherine

Réponse de Christian Rigaud, Secrétaire général

La position de la FFTT ne peut qu'être la position officielle de l'utilisation de la colle, c'est-à-dire interdite pour les jeunes et collage à l'extérieur de la salle.

Cela étant, nous n'avons pas le pouvoir d'intervenir dans les salles de clubs, mais seulement sur les lieux de pratique et de compétition placés sous notre responsabilité. Il est de la responsabilité des dirigeants de clubs, entraîneurs ou animateurs de faire respecter ces points au sein de leur association, notamment au sens de la protection de la santé des sportifs.

Concernant la communication, le problème de la colle n'est pas nouveau et existe maintenant depuis de nombreuses années, les dirigeants ont donc été informés à chaque évolution de la réglementation par les voies classiques des départements et ligues auxquels nous adressons toutes les informations.

Cordialement

Christian RIGAUD

Question

Bonjour

Je suis junior mais je ne participe pas aux compétitions jeunes. Je ne participe qu'au championnat senior. Puis-je continuer à utiliser la colle rapide avec VOC au 1^{er} janvier 2008 comme les seniors peuvent le faire jusqu'à la fin de saison ?

Romain

Réponse de Claude Bergeret, Département des Relations internationales

Bonjour,

Si vous ne participez pas à des compétitions jeunes vous pouvez continuer à utiliser les colles « nocives » avec VOC jusqu'au 1^{er} septembre 2008.

Cependant je ne peux que vous encourager à vous habituer aux nouveaux matériaux le plus tôt possible, d'abord pour votre santé, ensuite pour vous habituer le plus tôt possible.

En fait il ne sert à rien de repousser une échéance... inéluctable.

Claude Bergeret

Question

Bonjour,

Je dois juge-arbitrer ce week-end une compétition réservée aux Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors, en Poitou-Charentes.

Il semblerait que la nouvelle réglementation sur l'emploi des colles soit devenue applicable, pour les jeunes, le premier janvier écoulé.

Si tel était le cas, j'aurais évidemment l'intention de la faire respecter.

J'éprouve aujourd'hui des difficultés à me procurer les textes qui :

* Imposeraient de se présenter sur les lieux des compétitions avec les raquettes "prêtes à l'emploi".

* Prévoiraient la disparition des emplacements réservés au collage.

* Interdiraient aux jeunes l'utilisation de certains types de colles.

* Etabliraient les sanctions à appliquer dans le cas où un compétiteur serait surpris en train de coller sur place.

Pourriez-vous avoir l'amabilité de m'éclairer ?

Réponse de Jacques Barraud, Président de la commission fédérale d'Arbitrage

La fédération internationale a produit une circulaire indiquant les modalités de contrôle des raquettes aux épreuves juniors en 2008. La voici :

** L'information concernant le contrôle devra être donnée en temps utile à tous les intéressés.*

** Une signalisation indiquant l'emplacement de la salle de contrôle des raquettes devra être mise en place dans la salle de compétition.*

** Il faudra offrir aux compétiteurs – sans application d'aucune sanction - la possibilité de tester leur raquette de leur propre initiative la veille du début de la compétition.*

** Le choix des raquettes pour la recherche éventuelle de solvants volatils toxiques devra être effectué au hasard par le contrôleur et le juge-arbitre.*

** Le contrôle détaillé des raquettes reste de la responsabilité des arbitres.*

** A la demande, les raquettes qu'il est prévu d'utiliser, doivent être remises pour contrôle au moins 30 minutes avant le début de la partie. Tout retard devra être pris en compte par le juge-arbitre.*

** Une fois le contrôle effectué, les raquettes doivent être remises au juge-arbitre ou à l'arbitre qui les remettra en temps utile aux compétiteurs pour leur permettre de s'échauffer à la table prévue pour la partie.*

** Il n'y aura pas de contrôle en fin de partie, sauf si la raquette, endommagée au cours de la partie, a été remplacée.*

** Une raquette contrôlée positive doit être remplacée immédiatement par une autre raquette qui devra aussi faire l'objet d'un contrôle.*

** Si la raquette d'un joueur est contrôlée positive, la raquette utilisée par ce joueur lors de la partie suivante devra aussi faire l'objet d'un contrôle.*

** Le contrôleur ne fera part du résultat de son contrôle qu'au joueur concerné et au juge-arbitre. Il appartiendra à ce dernier de prendre toute décision qui convient.*